

SERVICE TECHNIQUE

☎ 05 46 30 19 19

✉ domaine.public2@aytre.fr

Affaire suivie par : LM/Gestion du Domaine Public

**Arrêté temporaire n° 26-AT-0017
Portant réglementation du stationnement et de la circulation**

RUE BONGRAINE, AVENUE ROGER SALENGRO, RUE DE BONGRAINE et RUE EMILE COMBES



VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 413-1 et R. 417-11

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

VU l'autorisation de voirie n° 26-AV-0023 en date du 21/12/2025 par laquelle INEO AQUITAINE - Agence Réseaux Charentes demeurant 354 ROUTE DE SAUJON 17600 MEDIS représentée par Baptiste ROI obtient l'autorisation pour la réalisation de travaux sur le domaine public et l'occupation temporaire de ce dernier :

- Réseaux aérien ou souterrains ou branchement - EDF, Réalisation de tranchées prévues :
RUE EMILE COMBES et RUE EMILE NORMANDIN (LA ROCHELLE)

CONSIDÉRANT que des travaux de terrassement pour raccordement au réseau électrique de CAP ROSCELLA et SCCV Normandin, terrassement à partir du 19/01/2026, fouille ouverte jusqu'au 06/03/2026 rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 26/01/2026 au 19/02/2026 RUE BONGRAINE, AVENUE ROGER SALENGRO et RUE EMILE COMBES

Le Maire d'Aytré **ARRÊTE** :

ARTICLE 1 :

À compter du 26/01/2026 et jusqu'au 19/02/2026, les prescriptions suivantes s'appliquent :

- à l'intersection de la RUE BONGRAINE et de l'AVENUE ROGER SALENGRO
- Une obligation de tourner à droite vers avenue ROGER SALENGRO est instaurée
- Les véhicules ont l'interdiction de tourner à gauche vers La Rochelle
- Les véhicules ont l'interdiction de traverser l'AVENUE ROGER SALENGRO vers la RUE EMILE COMBES
- RUE EMILE COMBES, de l'AVENUE ROGER SALENGRO jusqu'à la RUE DES SALINES
- Le stationnement des véhicules est interdit. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route ;
- Si et quand nécessaire, la circulation maintenue sur 2 voie sera déplacée sur la largeur de l'AVENUE ROGER SALENGRO

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, INEO AQUITAINE - Agence

Réseaux Charentes.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Aytré, le 21 janvier 2026
Tony LOISEL
Monsieur le Maire



DIFFUSION:

- INEO AQUITAINE - Agence Réseaux Charentes
- Monsieur le Maire
- DDSP
- SDIS
- CDA déchets
- Responsable Police Municipale

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.